

Tableau récapitulatif des programmes de mobilité et aides financières



	Erasmus+ études	Erasmus+ Stage	AMI	Jules Verne	Ville de Nantes	Envoléo
TYPE DE MOBILITE	Mobilité d'études uniquement (à partir de la L2)	Mobilité de stage uniquement	Mobilité d'études ou de stage (à partir de la L2)			
DESTINATION	Université partenaire dans le cadre d'un accord Erasmus signé entre sa composante de rattachement et une université partenaire	Etablissement d'accueil situé dans un pays participant au programme Erasmus+ : pays membres de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie.	Monde entier sauf France, territoires d'outre-mer			
ELIGIBILITE	Etudiant de Nantes U	Etudiant de Nantes U	Etudiant de Nantes U boursier du CROUS ou bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle.	Etudiant de Nantes U en mobilité internationale et qui ne peut bénéficier d'aucune autre aide financière	Etudiant de Nantes U résidant à Nantes obligatoirement, ayant entre 18 ans et 25 ans inclus, et qui ne peut bénéficier d'aucune autre aide financière	Etudiant de Nantes U, ne bénéficiant pas de l'aide Erasmus+, inscrit dans un établissement de la Région Pays de la Loire l'année précédant la mobilité, ayant moins de 28 ans au moment du dépôt du dossier et n'effectuant pas de mobilité dans son pays d'origine
DUREE DE SEJOUR MINIMUM	2 mois consécutifs				De 6 jours à 92 jours (moins de 13 semaines ou 3 mois)	10 semaines complètes et consécutives
MONTANT	<p>Groupe Pays 1 (pays Nordique) : entre 348€ et 674€ par mois</p> <p>Groupe pays 2 (pays Europe de l'Ouest) : entre 292€ et 606€ par mois</p> <p>Groupe pays 3 (Pays de l'est) : entre 225€ et 550€ par mois</p> <p>Complément inclusion : 250€/mois</p> <p>Complément vert : 50€</p> <p>Pour connaître le taux appliqué l'année de votre mobilité, se référer au règlement d'attribution des aides financières à la mobilité internationale .</p> <p>Selon les fonds disponibles, il est possible d'être considéré comme allocataire partiel.</p>	<p>Groupe Pays 1 (pays Nordique) : entre 498€ et 824€ par mois</p> <p>Groupe pays 2 (pays Europe de Ouest) : entre 442€ et 756€ par mois</p> <p>Groupe pays 3 (Pays de l'est) : entre 375€ et 700€ par mois</p> <p>Complément inclusion : 250€/mois</p> <p>Complément vert : 50€</p> <p>Pour connaître le taux appliqué l'année de votre mobilité, se référer au règlement d'attribution des aides financières à la mobilité internationale.</p> <p>Selon les fonds disponibles, il est possible d'être considéré comme allocataire partiel.</p>	De 800€ à 3600€ pour l'intégralité du séjour selon l'échelon et la durée	150 € / mois de mobilité en Europe 200 € / mois de mobilité Hors Europe Dans la limite de 700€ maximum	<p><u>Forfait</u> : 1000 €</p> <p><u>Bonification aux étudiants boursiers échelons 4, 5, 6 et 7</u> ne recevant pas la bourse AMI du CROUS : 1000 €</p> <p><u>Bonification aux étudiants en situation de handicap</u> : 1000 €</p>	
CUMUL	Cumulable avec AMI		Cumulable avec Erasmus et Envoléo	Non cumulable avec une autre aide.		Cumulable avec AMI
PLAFOND	750€ par mois maximum toutes aides cumulées et hors gratification (le cas échéant pour des mobilités de stage)					
NOMBRE D'ATTRIBUTIONS	Plusieurs fois dans la limite de 12 mois par cycle universitaire (licence/master/doctorat)		Plusieurs fois dans la limite cumulée de 9 mensualités au cours de son cursus universitaire, plafond de 3600 €	1 seule fois		

Tableau récapitulatif des programmes de mobilité et aides financières

	Erasmus+ études	Erasmus+ Stage	AMI	Jules Verne	Ville de Nantes	Envoléo
DECLENCHEMENT DU PAIEMENT	Dépôt de l'attestation d'arrivée sur le portail Mobility Online <u>Spécificité pour Envoléo</u> : Restez connecté, des demandes de documents supplémentaires peuvent vous être adressés par la Région					
MODALITES DE VERSEMENT	70% versé en début de mobilité et 30% versé après la mobilité (après dépôt attestation fin de séjour et dossier complet sur le portail Mobility Online) La dernière partie de l'aide est recalculée en fonction du nombre de jours réels passés sur place. Les prolongations de séjour ne sont pas systématiquement financées, selon le budget disponible.		Versée en une seule fois en début de mobilité		Versée en une seule fois vers juin/juillet	Versée par la Région en une seule fois en début de mobilité
PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER COMMUNES A TOUTES LES AIDES	<p>Mobilité d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'études signés par les 3 parties ou l'étudiant et le responsable de formation de Nantes Université minimum - RIB au nom de l'étudiant avec le logo de la banque - Calendrier académique de l'université d'accueil de l'année de la mobilité <p>Mobilité de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention de stage bilingue signée par les 3 parties : ce document peut être transmis au début du séjour s'il n'est pas joint d'emblée au dossier de demande de soutien financier - Si la convention de stage dûment complétée et signée par les 3 parties n'est pas disponible, attestation d'acceptation de stage - Relevé d'identité bancaire ou postal au nom et à l'adresse du bénéficiaire 					
PIECES SPECIFIQUES A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER	<p>Si étudiant éligible au complément inclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) : Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte mobilité inclusion - habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) : Attestation de domicile de l'étudiant ou des parents (facture énergie, eau, assurance habitation, etc.) datant de moins de 3 mois au moment de la demande. - habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville : Attestation de domicile de l'étudiant ou des parents (facture énergie, eau, assurance habitation, etc.) datant de moins de 3 mois au moment de la demande. - boursier échelon 6 et 7 : notification définitive d'attribution de bourse sur critères sociaux de l'année universitaire de l'année de la mobilité - appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 € : Attestation CAF de quotient familial des parents <p>Si demande complément vert pour utilisation d'un moyen de transport à moindre empreinte carbone : justificatifs de transport aller-retour en fin de séjour.</p>		Notification définitive d'attribution de bourse sur critères sociaux de l'année universitaire de l'année de la mobilité		Justificatif de domicile à Nantes de moins de 3 mois. Seule la ville de Nantes est éligible, les villes de la métropole nantaise ne le sont pas.	<p>Toutes mobilités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat de scolarité étudiant de l'année précédant la mobilité établi par un établissement de formation ligérien - Carte d'identité recto-verso - Pour les boursiers échelon 4,5,6,7 : notification définitive d'attribution de bourse sur critères sociaux de l'année universitaire de l'année de la mobilité - Pour les étudiants en situation de handicap : carte mobilité inclusion <p>Mobilité de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> - convention de stage tripartite dûment remplie et signée ou fiche d'acceptation en stage si la convention n'est pas encore signée au moment de la demande (la convention sera à fournir par la suite)